Commune et Bourgeoisie d'Icogne

Directives concernant l'utilisation de la place de pique-nique de la Scie Brûlée d'Icogne

La place de pique-nique de la Scie Brûlée est exploitée par la Commune d'Icogne et mise à disposition pour des activités de loisirs et de détente.

Installations à disposition

La place comprend :

- Un couvert équipé de deux grills et d'une plancha, avec tables et bancs pour 50 personnes
- Un espace de grillade avec tables et bancs pour 15 personnes
- Un WC
- Deux fontaines d'eau potable
- Une piste de pétanque

Réservations

Les réservations s'effectuent auprès de l'Administration communale d'Icogne, par téléphone au 027 484 20 00.

Tarifs

- Personnes non domiciliées : CHF 150.00
- Personnes domiciliées à Icogne : CHF 100.00
- Bourgeois d'Icogne : CHF 70.00

Le paiement s'effectue au bureau communal lors de la remise de la clé des WC.

Toute annulation intervenant moins de sept jours avant la date de location sera facturée.

Nettoyage et restitution des installations

La place de pique-nique, le couvert et les WC sont mis à disposition propres et en bon état. Ils doivent être restitués dans le même état.

Le nettoyage est à la charge du locataire, qui doit notamment :

- Nettoyer les tables, les bancs, les grills, la plancha, les sols et les WC.
- Ramasser et évacuer tous les déchets, notamment les restes de nourriture, les bouteilles et les emballages.
- Déposer les déchets dans les conteneurs prévus à cet effet.

Les cendres doivent être regroupées au centre des grills et laissées sur place.

Il est strictement interdit d'allumer un feu en dehors des foyers prévus à cet effet.

Un contrôle des installations sera effectué par un employé communal. À cet effet, le locataire doit contacter le service de piquet au 079 842 66 07, au moins une heure avant son départ.

En cas de nettoyage insuffisant ou de remise en état nécessaire, des frais de CHF 100.00 à CHF 200.00 seront facturés au locataire, sur la base du contrôle effectué.

Les éventuels dégâts occasionnés aux installations seront également facturés.

Responsabilité et tranquillité des lieux

La place de pique-nique de la Scie Brûlée est destinée exclusivement aux pique-niques, aux loisirs et à la détente. Toute activité illicite ou dangereuse y est interdite.

Les utilisateurs sont responsables de la bonne utilisation des installations et du respect des présentes directives.

La Commune et la Bourgeoisie d'Icogne déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages matériels survenus lors de l'utilisation des installations, dans les limites prévues par la loi.

Afin de préserver la tranquillité du voisinage, notamment des chalets situés à proximité, la place doit être entièrement nettoyée et libérée au plus tard à 20h00.

Accès et stationnement

L'accès des véhicules à la place de pique-nique est interdit.

Les véhicules stationnés à proximité ne doivent en aucun cas entraver la circulation ou l'accès des services de secours.

Remise et restitution de la clé des WC

La clé des WC est à retirer au bureau communal d'Icogne, au plus tôt le jour précédant la location, durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30, ou sur rendez-vous.

La clé doit être restituée lors du contrôle effectué par un employé communal.

En cas d'impossibilité, elle doit être déposée dans la boîte aux lettres de l'Administration communale ou remise au bureau communal au plus tard le lendemain de la location.

Toute perte de clé sera facturée CHF 150.00.

Informations relatives à la location

Nom : _____

Prénom : _____

Date de location : _____

Motif précis de la location :

Exemples : anniversaire, fête de famille, réunion privée, etc.

La location est autorisée exclusivement pour le motif indiqué ci-dessus. Toute autre manifestation ou utilisation non autorisée est interdite.

Acceptation des conditions

Par sa signature, le locataire reconnaît avoir pris connaissance des présentes directives, les accepte et s'engage à les respecter.

Lieu et date : _____

Signature du locataire : _____